



PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 54 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Arrêté N °2014154-0011 - Délégation de signature de Mme Nadine CHAUVIERE
Directrice régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et
du département de l'Hérault au profit du Commissaire du Gouvernement et de ses
remplaçants dans leurs fonctions auprès de la SAFER.

..... 1



PREFET DE L'HERAULT

Arrêté n °2014154-0011

**signé par
La Directrice Régionale des Finances Publiques**

le 03 Juin 2014

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Délégation de signature de Mme Nadine CHAUVIERE Directrice régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault au profit du Commissaire du Gouvernement et de ses remplaçants dans leurs fonctions auprès de la SAFER.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
CS 17788
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion – Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINÉ
marie-helene.madelaine@dgfp.finances.gouv.fr
☎ 04 67 17 60 28 ☎ 04 67 15 75 00

Décision portant subdélégation de signature

L'Administratrice Générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, Directrice Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault

Vu le Code Rural et de la pêche maritime notamment en son article R 141-9,

Vu l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation du Commissaire du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques,

Vu le décret du 1^o juillet 2009 portant nomination de Madame NADINE CHAUVIERE, Administratrice Générale des Finances publiques, en qualité de Directrice régionale des Finances Publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault,

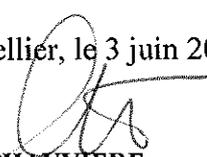
ARRETE

Art. 1. - Délégation de signature est donnée à Serge LE BOUCHER DE BREMOY Inspecteur Principal des Finances Publiques, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Languedoc-Roussillon,

Art. 2. - en cas d'empêchement de Serge LE BOUCHER DE BREMOY, il sera remplacé par Corinne SEIWERT Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques ou Bernadette CARITG ou Nathalie TIROUFLET SERRIER, Inspectrices des Finances Publiques

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des départements constituant la Région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 3 juin 2014


Nadine CHAUVIERE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS